



Délibération n°2010/0258

Séance du 6 mai 2010

**DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL
AU SEIN DU GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DE
TRANSPORT (GART)**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France,
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France,
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France,
- VU** la délibération n°2008/0764 du 2 octobre 2008 portant adhésion du STIF au GART ;
- VU** le rapport n°2010/0258 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : de désigner M. Jean-Vincent PLACE comme membre.

ARTICLE 2 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des transports d'Ile-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.